

Image not found or type unknown



Une garantie d une caravane.

Par **micHEL**, le **01/10/2010** à **18:49**

Bonjour,

j'ai acheté une caravane de marque Valdeloire année 2009 garantie par le fabricant 2 ans. Je viens de découvrir qu'ils sont en liquidation judiciaire, leur téléphone ne répond plus, que puis-je faire ? Merci d'avance pour la réponse.